



Comment rompre un CDD? URGENT

Par **lampiongris**, le **03/03/2013 à 17:40**

Bonjour, rnrnJ'ai vraiment besoin de conseils... rnJ'ai signé un CDD de remplacement à terme imprécis de 15h par semaine ainsi qu'un CUI de 20h de 6 mois pour la même entreprise. rnJe viens d'avoir une proposition pour un poste en cdd de 8 mois, qui m'intéresse beaucoup plus. rnJ'ai lu que le CUI pouvait être rompu pour un CDD de plus de 6 mois, donc là ça serait bon. rnLe souci est mon CDD de remplacement, je ne sais pas comment y mettre fin. Car je doute fort que mon employeur actuel accepte une rupture à l'amiable... rnrnDans ce cas comment procéder? rnrnMerci d'avance....

Par **FRANCK34**, le **03/03/2013 à 18:16**

bonjour,rnrnvous ne pouvez pas démissionner d'un CDD sans payer les frais à l'employeur rnrnpour tout savoir sur le CDD rnrn<http://www.fbis.net/cdddroit.htm> rnrnRESTE à rechercher la rupture conventionnelle ou la faute de l'employeur.

Par **lampiongris**, le **03/03/2013 à 18:23**

Merci pour votre réponse. rnrnC'est pas juste de ne pas pouvoir quitter un emploi (bien entendu avec préavis...) pour un autre mieux pour notre évolution personnelle. rnrnAu pire des cas, comment est calculé le montant des frais à payer?

Par **FRANCK34**, le **04/03/2013** à **07:56**

suivant la durée du contrat, rnrnil faut lire le lien

Par **Lag0**, le **04/03/2013** à **08:01**

Bonjour,rnUn CDD ne peut être rompu que pour les raisons suivantes :rn- faute grave du salariérn- faute grave de l'employeurrn- accord amiable des partiesrn- obtention d'un CDI pour le salariérnrnrnSi vous rompez unilatéralement votre CDD sans l'un de ces motifs, vous vous exposez à la saisie du conseil des Prud'hommes par votre employeur en vu d'obtention de dommages et intérêts.